

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

Absent représenté : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Alain GALLAND), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain VINCENT), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Monsieur Alain VINCENT a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 122 (2 Place Saint Fortunat). Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec une abstention (Mme Agnès MERCIER étant intéressée par l'affaire, Mr Alain GALLAND s'abstient au vote pour son compte) de ne pas préempter sur la vente présentée.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 292 (23 Rue Langlade).
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Aménagement de la Place du Vallat – lancement de l'appel d'offres pour les lots 1,2,3,5 et 6 : Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Place du Vallat et l'Avant-projet définitif qui a été approuvé en Conseil Municipal lors d'une séance précédente. Il rappelle que le lot 4 – espaces verts a été attribué précédemment pour des raisons techniques, conformément aux possibilités ouvertes aux collectivités par la loi dite ASAP.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le projet de Dossier de Consultation des Entreprises pour les lots précités qui peut se décomposer comme suit :

- Lot 1 : terrassements et réseaux – tranche ferme
 - o Variante imposée : borne fontaine
 - o Tranche optionnelle 1 : Rue de la Porte Rouge
 - o Tranche optionnelle 2 : Rue des Remparts
 - o Tranche optionnelle 3 : Rue Saint Théofrède
 - o Tranche optionnelle 4 : Réseau de la fontaine
- Lot 2 : aménagement de surfaces – Tranche ferme
 - o Variante imposée : grille en fonte pour les arbres
- Lot 5 : menuiserie, serrurerie : Tranche ferme
 - o Variante imposée : Escalier mixte bois-métal
 - o Variante imposée : Bancs mixtes bois-métal
- o Variante imposée : Habillages de coffrets électriques extérieurs
 - Lot 6 : électricité : Tranche ferme
 - o Variante imposée : Alimentation électrique BGBT
 - o Variante imposée : Accessoires sanitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le dossier de consultation des entreprises présenté, ainsi que l'estimatif définitif pour l'ensemble des lots d'un montant de 1 459 224.35 € HT incluant les tranches optionnelles et variantes imposées. Le Conseil autorise aussi Mr le Maire à lancer cet appel d'offres selon les documents présentés pour un retour des plis avant le 13 novembre à 12 heures.

Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics : Monsieur le Maire indique que les articles L 2132-2 et R 2132 et suivants du Code de la Commande Publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT, de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles. Il ajoute que le groupement de commandes formé par le Centre de Gestion, dont il est le coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre 2021, et que le Centre de Gestion réitère la constitution d'un nouveau groupement en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, au vu du CCP et du CGCT et notamment son article L2122-21, que la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion est acceptée. Le Conseil Municipal autorise ensuite Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en écoulant et à engager les frais y relatifs. Il décide aussi que monsieur le Maire a délégation pour résilier si besoin la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Offre d'achat parking HLM – Montée du Ruisseau : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation du centre-bourg, un plan-guide a été approuvé. Ce document regroupait une série de projets susceptibles de contribuer au développement de la commune à court, moyen et long terme. La possibilité d'aménager des zones de stationnement supplémentaires à proximité immédiate du centre-bourg y avait ainsi été évoquée. Peu utilisé et très bien positionné, le parking de l'HLM Le Belvédère avait été repéré comme l'une des pistes les plus intéressantes. Lors d'une rencontre avec Monsieur le Directeur de l'OPAC, la possibilité d'acquérir tout ou partie de cet espace avait été évoquée. Interrogé sur le sujet par écrit, le Conseil d'Administration de l'OPAC avait indiqué qu'un transfert pourrait éventuellement être envisagé, à la condition que les locataires de l'immeuble puissent utiliser le parking. Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire propose donc de faire une offre d'achat à l'OPAC pour ce terrain au prix de 10 € le mètre carré. Il précise que cet espace pourrait aussi être utilisé pour installer un module de chauffage destiné à alimenter le réseau de chaleur de la Place du Vallat. Après en avoir délibéré, le Conseil propose de faire une offre à 10 euros le m².

Achat de la parcelle cadastrée D numéro 1106 – Granegoules : Mr le Maire rappelle au Conseil que la commune avait fait procéder en 2015 à la démolition d'une maison qui menaçait ruines dans le village de Granegoules car le propriétaire était décédé et n'avait pas d'héritier. Elle avait alors envisagé d'acquérir la parcelle sur laquelle se trouvait la bâtisse mais n'avait pas pu le faire car la succession n'avait pas été réglée. Or cette parcelle a été vendue récemment à un agriculteur exploitant, soit 6 ans plus tard, et faisait partie d'un lot. Les habitants du hameau de Granegoules souhaiteraient que la Commune puisse l'acquérir, comme cela avait prévu et annoncé alors, ceci afin d'aménager un espace public. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place du nouveau PLU intercommunal, aucune construction ne sera possible à Granegoules et indique qu'il a contacté le nouveau propriétaire du terrain qui est disposé à revendre cette parcelle à la commune dans des termes qui restent encore à définir. La question de son acquisition de cette parcelle sera donc abordée ultérieurement.

Sécurisation du viaduc de la Recoumène – lancement de la mission SPS : Mr le Maire indique que la Direction Régionale des Affaires culturelles a émis un avis favorable au Permis de Construire qui a été déposé par l'architecte en charge du projet. Il ajoute que ce dernier demande qu'un bureau d'études soit désigné pour assurer la mission Sécurité et Protection de la Santé durant le chantier à venir. Il transmettra les informations nécessaires au lancement d'une consultation pour cette mission très spécifique vu les travaux à réaliser. Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à lancer la consultation en s'appuyant sur les indications de l'architecte et à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante.

Achat d'un camion poids-lourds pour le service technique : Monsieur le Maire rappelle que le camion IVECO Amplyrol acquis d'occasion en 2016 au prix de 11000 € nécessite à présent d'importants travaux et qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule plus moderne répondant davantage aux nouveaux besoins. Il rappelle au Conseil les divers débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances et présente les devis reçus pour cet achat, en précisant que la consultation et la publicité ont été faites sur le site de l'UGAP. Il ajoute également que des subventions peuvent être obtenues pour aider à financer cet achat s'agissant d'un véhicule qui sera utilisé pour le déneigement, que ce soit au titre de la DETR ou auprès de la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'achat d'un camion de marque MAN type TGM 156290 4X4 BB pour un montant

de 162 315.71 € HT et autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant afin de lancer la commande dès que possible.

Réhabilitation salle des fêtes – Avenant 1 au lot 6 : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu d'approuver l'avenant 1 du lot 6 pour le marché de l'aménagement de la salle polyvalente. Cet avenant concerne des moins-values pour l'isolation et la chape et une plus-value pour une modification des sols collés mis en place. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant 1 du lot 6 concernant le marché de réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 7 544.50 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la piscine Municipale – classement sans suite du marché : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offres qui avait été lancé pour le choix d'un bureau de maître d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation de la piscine Municipale. Il présente la seule offre reçue pour ce marché. De l'avis général, le nombre de candidatures reçues lors de la procédure d'appel d'offres semble traduire une insuffisance de concurrence en raison du montant d'évaluation des travaux et de la complexité de l'opération. De plus, le montant estimatif semblant inapproprié et le besoin mal défini en amont, l'acceptation de l'offre en l'état induirait un avenant de régularisation au moment de l'Avant-Projet Définitif trop élevé. Il convient donc de redéfinir le besoin et de réévaluer le coût de l'opération à la hausse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de classer sans suite cette procédure d'appel d'offres en application des articles R 2185-1 et R 2385-1 du Code de la Commande Publique.

Questions diverses :

Proposition d'achat d'un terrain Rue Calveyrade : Mr le Maire rappelle que l'achat d'un terrain situé rue Calveyrade avait été envisagé, ceci afin d'aménager des espaces de stationnement à proximité du centre-bourg. Il indique que compte tenu du prix de vente relativement élevé et du fait que le propriétaire souhaite construire des garages, ce projet est abandonné.

Proposition d'achat de parcelles boisées : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la SAFER a mis en vente un lot de parcelles boisées d'un seul tenant couvrant 31 hectares sur le secteur de Malaval. Il indique que la commune avait envisagé de faire une offre afin d'éviter que de nouvelles coupes à blanc soient effectuées sur le secteur, et pour commencer à mettre en place une politique de gestion raisonnée de la forêt. Cependant, un investisseur a apparemment fait une offre à hauteur de 290.000 €, empêchant toute acquisition par la Commune. Une telle offre anormalement élevée pose des questions. Un courrier sera transmis à la SAFER et les services de l'Etat seront alertés sur les risques que de telles pratiques font peser sur nos forêts et nos paysages.

Travaux réfection des réseaux d'eaux potables – RD 535 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des travaux de réfection des canalisations d'eaux potables devront être effectués sur la RD 535 Il conviendra de définir rapidement l'emprise du chantier à venir.

Travaux de reprise des canalisations d'eau potable de Châteauneuf : Mr le Maire indique que les travaux de réfection des canalisations d'eau de Châteauneuf devraient être réalisés avant la fin de l'année.

Recrutement chef de projet – Petites Villes de Demain : Monsieur le Maire indique que la personne chargée du programme 'Petites Villes de Demain' conjointement avec la commune de Saint Julien Chapteuil vient d'être recrutée et qu'elle devrait pouvoir commencer au début de l'année 2022.

Réfection des ponts du Verdier et de la Gare : Mr le Maire indique avoir été alerté par les services du Département sur l'état des bétons des ponts du Verdier et de la gare. Il indique qu'une entreprise est venue faire un diagnostic des deux ponts en question et que des travaux importants de réfection devraient être envisagés. Un devis devrait être transmis dans les semaines à venir.

Curage des bassins – station d'épuration : Mr le Maire indique qu'il faut prévoir le curage et l'épandage des boues de la station d'épuration.

Dates diverses :

Rencontre avec les vétérinaires le mercredi 6 octobre

Conférence les 1000 premiers jours à Lantriac le vendredi 8 octobre

Automnales du livre le samedi 9 octobre

Assemblée générale de l'association Café grenadine le mardi 19 octobre à 20 h 30

Réunion bilan tourisme le lundi 25 octobre à 20 h

Réunion fleurissement le samedi 6 novembre à 10 h 30

Repas des aînés le dimanche 7 novembre au Clos Fleuri

Prochain Conseil Municipal le jeudi 28 octobre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.